

Moyens invoqués: violation des articles 8, paragraphe 1, sous b), et 53, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 28 mai 2014 — August Storck/OHMI — Chiquita Brands (Fruitfuls)

(Affaire T-367/14)

(2014/C 261/57)

Langue de dépôt du recours: l'anglais

Parties

Partie requérante: August Storck KG (Berlin, Allemagne) (représentants: I. Rohr, A.-C. Richter, P. Goldenbaum et T. Melchert, avocats)

Partie défenderesse: Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles)

Autre partie devant la chambre de recours: Chiquita Brands LLC (Charlotte, États-Unis)

Conclusions de la partie requérante

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision de la cinquième chambre de recours de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) du 27 mars 2014 prononcée dans l'affaire R 1580/2013-5;
- condamner la partie défenderesse à payer ses propres dépens et ceux de la partie requérante et, si Chiquita Brands LLC intervient dans la procédure, la condamner à payer ses propres dépens.

Moyens et principaux arguments

Marque communautaire enregistrée ayant fait l'objet d'une demande en déchéance: la marque verbale «Fruitfuls» pour des produits de la classe 30 — marque communautaire enregistrée sous le numéro 5 014 519.

Titulaire de la marque communautaire: la partie requérante.

Partie demandant la déchéance de la marque communautaire: Chiquita Brands LLC, l'autre partie devant la chambre de recours.

Décision de la division d'annulation: la marque a fait l'objet d'une déchéance.

Décision de la chambre de recours: le recours a été rejeté.

Moyens invoqués: violation de l'article 51, paragraphe 1, sous a), du règlement n° 207/2009 sur la marque communautaire.

Recours introduit le 23 mai 2014 — Petropars et autres/Conseil

(Affaire T-370/14)

(2014/C 261/58)

Langue de procédure: l'anglais

Parties

Parties requérantes: Petropars Ltd (Téhéran, Iran); Petropars International FZE (Dubai, Émirats Arabes Unis), et Petropars UK Ltd (Londres, Royaume-Uni) (représentants: S. Zaiwalla, P. Reddy et Z. Burbeza, Solicitors, et R. Blakeley, Barrister)